

Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire.

Plan établi en lien avec la loi n°1.513 du 13 décembre 2021 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire et avec l'arrêté Ministériel n°2022-327 du 10 juin 2022 relatif au plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence dans les établissements d'enseignement.

Ecole François d'Assise Nicolas Barré
Année scolaire 2022-2023

L'école se compose de **5 classes maternelles** et de **15 classes élémentaires**, regroupant **437 élèves**.

Diagnostic

La cour de récréation est un des lieux de prédilection du harcèlement, et nous avons pu constater 4 cas d'intimidation sur les temps de récréation (demi-journées et pause méridienne) en 2021-2022 : des enfants laissés volontairement à l'écart par des camarades, ou qui deviennent la cible récurrente de moqueries.

Les réseaux sociaux (et notamment l'utilisation de l'application WhatsApp) sont aussi le prétexte à des règlements de compte en groupe ou des mises en vitrine malveillantes et collectives contre une seule personne.

Objectifs

La prévention et la lutte contre le harcèlement reposent sur 4 axes : sensibiliser, former, prévenir, et prendre en charge, avec pour objectifs

-  la gestion des temps de récréation
-  et l'apprentissage de la gestion des réseaux sociaux après l'école

afin d'améliorer le bien-être de tous au sein de l'école et l'amélioration des relations entre les élèves.

Ces objectifs sont à cibler en fonction de l'âge des enfants : un travail différent est à mener en maternelle et en élémentaire.

Actions

Dans le cadre de la loi n°1.513 du 13 décembre 2021 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire et avec l'arrêté Ministériel n°2022-327 du 10 juin 2022 relatif au plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence dans les établissements d'enseignement, les mesures de prévention et d'identification sont : **sensibiliser, former, prévenir.**

Ce **Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire** est visible au secrétariat, aux heures de présence de la secrétaire de Direction (L/Ma/J/V 8h – 17h et Me 8h – 12h)

- ✚ Mise en place au sein de l'école d'une équipe d'adultes formée à la Méthode de la Préoccupation Partagée : l'équipe **Vivre Ensemble**.
- ✚ Présentation de la loi et du plan de prévention de l'école à la communauté éducative (enseignants, personnel scolaire, parents d'élèves) et aux élèves à l'occasion de chaque rentrée scolaire : conseils de Maitres, réunions de rentrée des parents d'élèves, en classe avec le nouvel enseignant.
- ✚ Présentation du plan de prévention sur le site internet de l'école : actions, procédures et coordonnées de la personne référente.
- ✚ Mise en place d'une vigilance renforcée de tous les adultes de l'école et dans tous les lieux de vie communs (classes, cours de récréation, réfectoire/cantine, lieux de circulation, transports en commun, sites sportifs et artistiques) : les adultes restent vigilants et actifs, attentifs aux mouvements, à l'écoute de façon permanente et bienveillante, et interviennent immédiatement au moindre écart évoquant un signe de violence (geste, parole, attitude).
- ✚ Travail de réflexion mené dans chaque classe lors de la Journée Internationale *Non au harcèlement* à partir de lecture d'albums, de visionnage de petits films ou clips sur le thème du harcèlement ; création de visuels destinés à être affichés dans les couloirs ou présentés aux autres classes.
- ✚ En maternelle donner l'habitude :
 - de verbaliser les émotions
 - d'utiliser le « message clair » lors d'un différent : savoir énoncer les faits pour bien clarifier le différend, exprimer les sentiments et les émotions induits par la situation, vérifier si le conflit est bien résolu
 - d'échanger ou de débattre en conseil des enfants ou à travers des ateliers philo, notamment sur l'influence ou le « chantage affectif », sur l'amitié, la différence, l'école en général
 - étudier des albums sur les différences, les émotions
 - du côté des adultes, être à l'écoute des élèves et dans l'observation de leur comportement.
- ✚ En élémentaire :
 - instaurer un climat de confiance en classe
 - travailler en EMC sur certaines thématiques (respect d'autrui, différence, tolérance...), en sensibilisant avec des témoignages notamment de collégiens (auteurs, victimes, témoins)
 - utiliser des albums qui traitent de ces thématiques : lecture et exploitation en classe de façon régulière, et mise à disposition libre dans la bibliothèque de classe.
 - Savoir identifier les personnes ressources : présentation de ces personnes en classe, mise en place d'un panneau d'affichage près de l'infirmerie avec les photos et les noms de ces personnes

- étudier le règlement de l'école en EMC mentionnant les sanctions encourues en cas de harcèlement : à partir de lectures d'articles, d'albums, ou de la relecture de certains événements dans l'école, utiliser le règlement comme support ou ressource pour comprendre les situations pouvant relever de faits de violence de harcèlement
- faire intervenir des associations comme Action Innocence dans la prévention à l'usage responsable et raisonné des outils numériques

✚ Proposition en conseil de classe à des élèves du CP au CM2 de devenir des « *Veilleurs* » au bien-être et au maintien des bonnes relations entre tous les élèves pendant les temps communs (récréations, pauses méridiennes).

Formation

- ✚ 100% des professeurs et personnels de l'école ont été formés à la méthode de la Préoccupation Partagée, pendant l'année scolaire 2022-2023. Les 6 nouvelles personnes ayant rejoint l'Ecole à la rentrée 2023-2024 se verront proposées cette formation avant les vacances d'automne.
- ✚ 6 personnes sur l'ensemble du personnel ont été formés à la méthode PIKAS pour être référents dans l'école.

Différents liens ont été envoyés à chacun pour continuer de se former de façon personnelle :

- <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-289530>
- <https://www.preoccupationpartagee.org/>
- <https://www.reseau-canope.fr/notice/agir-contre-le-harcelement-une-preoccupation-partagee.html>
- https://circ-maromme.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/formation_methode_pikas.pdf
- https://www.canotech.fr/a/lutter-contre-le-harcelement-une-illustration-concrete-en-ecole-primaire?mtm_campaign=gads-dsa&mtm_source=google-ads&mtm_medium=search-ads&gclid=EAIaIQobChMIroyktPy--wIVihoGAB2WiAuGEAAAYASAAEgIYsPD_BwE

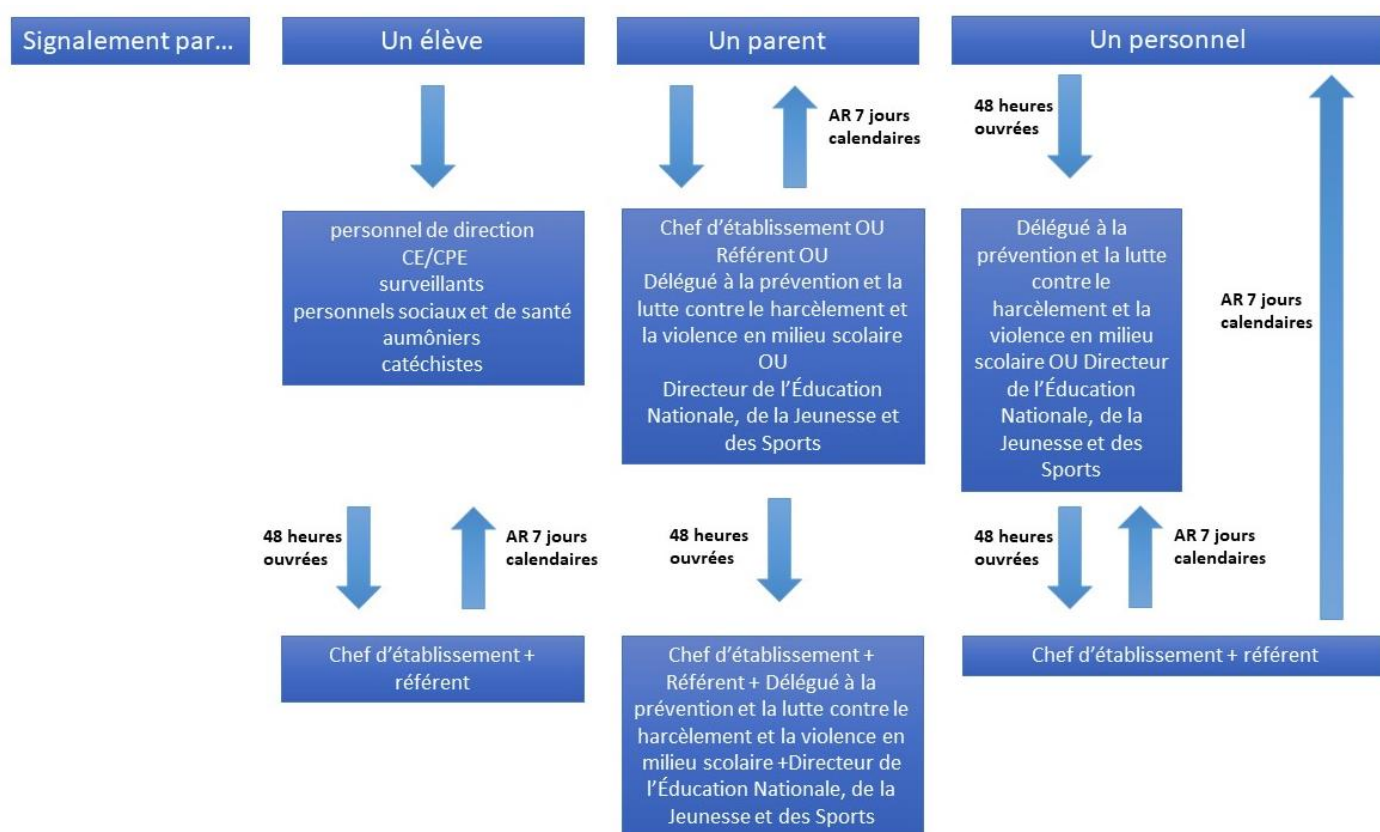
Livres présents dans l'école : ces livres sont à la disposition des enseignants et du personnel éducatif de l'école, sur simple demande auprès de la Directrice ou de la secrétaire de direction.

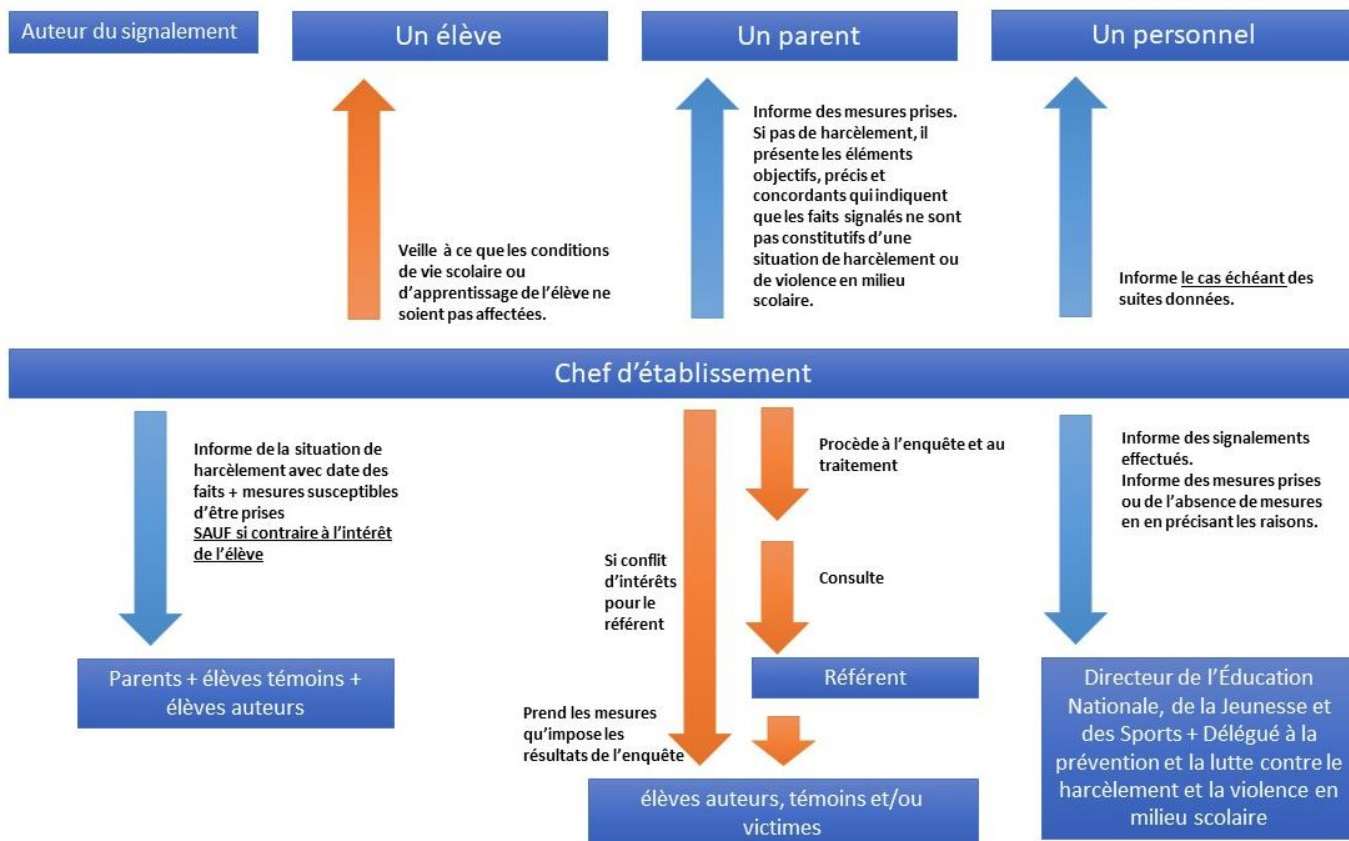
- Harcelés harceleurs Docteur Catherine DOLTO, Ed. Mine de rien

- Le harcèlement, Ed. Milan, coll. Mes p'tites questions
- Le harcèlement scolaire – Primaire, collège, lycée : les solutions qui marchent
Emmanuelle PIQUET ; Ed. Pocket

Procédures de signalement

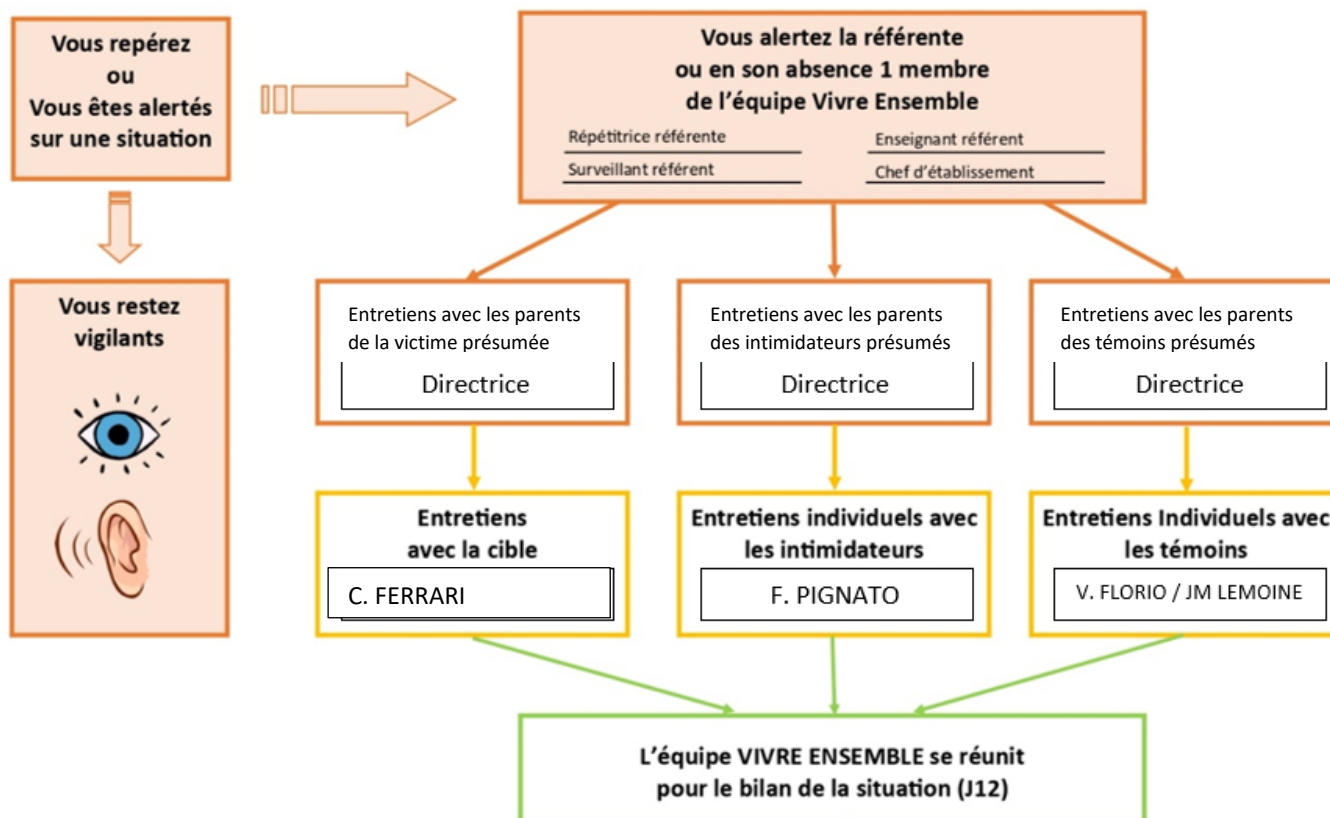
✚ A la DENJS :





✚ Internes à l'école :

PROTOCOLE # NON À LA VIOLENCE À L'ÉCOLE NON AU HARCÈLEMENT



Mesures de soutien et d'encadrement des victimes, témoins et auteurs

Face au harcèlement, des méthodes de sensibilisation et d'action existent : sur le modèle de la **méthode PIKAS**, voire de la méthode de la **Préoccupation Partagée** dans certains cas, il est ainsi possible de s'appuyer sur le groupe pour désamorcer une situation, ou d'amener l'intimidateur à se soucier de sa victime.

Selon le Pape François, « Le harcèlement est un phénomène d'auto-compensation, d'auto-valorisation, qui ne me permet pas de me connaître moi-même, mais qui amène à diminuer l'autre pour se sentir supérieur. C'est apprendre à regarder de haut en bas de manière erronée. N'oubliez pas qu'il n'y a qu'une seule manière qui soit juste de regarder l'autre de haut en bas. Vous savez quand ? Quand ça aide à se relever. »

Tout l'intérêt de cette méthode non blâmante de la Préoccupation Partagée réside justement dans cet accompagnement de l'intimidateur qui, dégagé du poids d'une menace de sanction, va finalement trouver lui-même une solution au problème de sa propre cible.

Elève cible présumée	Elève intimidateur présumé	Elève témoin présumé
La Directrice avertit les parents de l'élève harcelé/intimidé de la situation (s'ils ne sont pas déjà au courant) et les informe de la procédure qui est mise en place. Le contact régulier avec les parents permet de les rassurer et de suivre l'évolution jusqu'à ce que la situation soit réglée.	La Directrice avertit les parents de l'élève ou des élèves harceleur(s)/intimidateur(s) de la situation (s'ils ne sont pas déjà au courant) et les informe de la procédure qui est mise en place. Le contact régulier avec les parents permet de les garder vigilants sur le problème et de suivre l'évolution jusqu'à ce que la situation soit réglée.	La Directrice avertit les parents de l'élève ou des élèves témoin(s) de la situation (s'ils ne sont pas déjà au courant) et les informe de la procédure qui est mise en place. Le contact régulier avec les parents permet de les rassurer et de suivre l'évolution jusqu'à ce que la situation soit réglée.
L'infirmière scolaire, référente de l'équipe <i>Vivre Ensemble</i>, reçoit l'élève : le but est de créer une alliance qui permettra à l'élève de se sentir de nouveau en sécurité dans l'école. Les entretiens seront en nombre suffisant pour éclaircir toute la situation, la comprendre au mieux, et rassurer l'élève jusqu'à ce que le problème soit résolu et que la victime ait retrouvé sa confiance en soi. Un entretien supplémentaire peut avoir lieu quelques temps après l'évènement pour s'assurer de la véritable fin du problème.	L'enseignante référente de l'équipe <i>Vivre Ensemble</i> reçoit l'élève ou les élèves. Elle adopte volontairement une attitude empathique : le principe n'est pas de blâmer ou de culpabiliser, mais de montrer que l'on se préoccupe de l'élève qui est pris pour cible, et de proposer de chercher ensemble une solution pour arrêter le harcèlement/l'intimidation et réparer. Le harcèlement pouvant être un phénomène de groupe, l'objectif est de défaire l'effet de groupe pour faire prendre conscience à chacun, individuellement, de l'évènement. Il y aura autant de rencontres que nécessaire pour désamorcer le harcèlement et vérifier que les élèves ont pris conscience de leurs actes et ont fait ce qu'il fallait pour les réparer.	Le répétiteur ou le professeur, référents de l'équipe <i>Vivre Ensemble</i> reçoivent l'élève ou les élèves concernés. Les rencontres se feront en plusieurs temps : il s'agit, à partir des témoignages, de rassurer l'élève cible, et de conforter le(s) élève(s) témoin(s) sur le bienfait de leur témoignage, sans pour autant blâmer le(s) intimidateur(s). Il y aura autant de rencontres que nécessaire pour signifier la fin de cet évènement.

Mesures éducatives et pédagogiques susceptibles de remédier ou de faire cesser ou de prévenir la violence en milieu scolaire

Une vigilance constante et quotidienne doit être mise en place afin de prévenir le harcèlement dans l'école.

- + La surveillance des récréations est renforcée par la présence d'un répétiteur, chaque jour ; il est demandé aux enseignants une surveillance dynamique, en étant attentif aux jeux, aux mouvements de foule, au climat ambiant.
- + Des ateliers de médiation sont organisés dans certaines classes, pour faire réfléchir les élèves au respect de tous, à l'estime de soi, à la nécessité d'échanger avec honnêteté sur les problèmes que l'on peut rencontrer dans sa relation à l'autre.
- + Dans les classes où le climat paraît tendu, des heures de vie de classe sont organisées régulièrement pour permettre à chacun de s'exprimer sur ce qu'il ressent et les solutions qui peuvent être proposées pour améliorer ce climat.
- + S'il y avait nécessité de sanction, la Directrice pourrait attribuer un avertissement, un blâme ou prononcer une exclusion, qui seraient notifiés dans le dossier scolaire de l'élève.
- + Encourager le témoignage (à distinguer du fait de « rapporter ») sur le moindre fait négatif qui interpelle, pour aider chacun à sortir du silence. La parole est un élément essentiel dans la prévention : les adultes ne peuvent aider les enfants que s'ils sont au courant ; les enfants peuvent se soutenir mutuellement s'ils se parlent.

Evaluation du dispositif

Tenue d'un journal (sous format Excel) par la directrice de l'école de tous les incidents observés dans l'école en général, et des situations évoquant le harcèlement en particulier. Lors de l'intégration du Plan présent au rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'Ecole le tableau ci-dessous sera anonymisé.

Date de l'évènement	Elève 1 concerné (victime présumée)	Elève 2 concerné (intimidateur présumé)	Gestion de la situation (description de l'évènement)

« Déclarez la guerre au harcèlement, parce que cela diminue la dignité. Et jouez au contraire en faveur du **dialogue**, d'un **cheminement à faire ensemble**. Ayez la patience d'**écouter** l'autre. Alors ce sera une paix forte, et cette même paix forte vous permettra de découvrir votre propre dignité. (...) N'ayez pas peur du dialogue, ça vaut le coup. » (Message du Pape François à Scholas Occurrentes contre le harcèlement scolaire)